



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2736

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ — ~~permis d'urbanisation~~ — ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ — ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

Le demandeur est **Monsieur Marco GIANFRANCESCO** demeurant **place des Houilleurs 14 à 4100 SERAING**.
Le terrain concerné est situé **place des Houilleurs 14 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 8^{ème} division section H n° 110E129**

Le projet vise à "**modifier l'implantation du garage autorisé par le permis d'urbanisme n° PU/2023/2236, délivré par le Collège communal en date du 29 juin 2023**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart au permis d'urbanisation (ancien lotissement n°7 autorisé en séance du Collège Échevinal du 17 juillet 1963).

À savoir: - les garages doivent être incorporés aux habitations.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **4 juin 2024 au 18 juin 2024 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN